



# Vacances de Noël

## Mille et un loisirs & chill

### Comment inscrire son enfant ?

Permanences inscriptions au stade :

- Samedi 9 décembre de 10h à 12h
- Mercredi 13 décembre de 17h30 à 19h
- Mercredi 20 décembre de 17h30 à 19h

Hors permanence, dépôt du dossier chez Aurélie Bozonnet au 135 Allée de l'Aulnaie à Attignat avant le 20 décembre 2023.

Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
<b>Journée (sans repas)</b>	15,40 €	16,97 €	17,60 €	18,40 €	19,97 €	20,60 €
<b>Matin</b>	7,50 €	9,07 €	9,70 €	10,50 €	12,07 €	12,70 €
<b>Après-midi</b>	7,50 €	9,07 €	9,70 €	10,50 €	12,07 €	12,70 €
<b>Repas</b>	3,90 €					
<b>Veillée</b>	6,00 €					
<b>Complément sortie</b>	Selon les sorties, un complément pourra être appliqué					

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, et les goûters. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la communes (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

Les frais de dossier annuels pour 2023 à l'association sont obligatoires et à acquitter à la première inscription 2023. La cotisation est de 6€ par enfant par an.

Accueil de loisirs : 529 rue de l'Église - 01340 ATTIGNAT

Siège : AS Attignat FOOT "Mille et un loisirs" 305 grande rue - 01340 ATTIGNAT

Coralie Comtet : 1001loisirsattignat@gmail.com 06 26 89 26 15

Aurélie Bozonnet : secretaire@asattignat-foot.com 06 08 31 25 24



# Bulletin d'inscription de Noel

Nom de l'enfant :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "Mille et un loisirs" pour les vacances de Noël 2023, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes. (Merci de cocher les cases souhaitées) :

	Semaine 1				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	01/01/2024	02/01/2024	03/01/2024	04/01/2024	05/01/2024
Matin	Férié			Sortie	
Après-midi				musée du	
Repas				jouet	
Journée					
Veillée					

## Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2023)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral (Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement)  
IBAN : FR76 1780 6004 6006 2004 5800 013  
Code BIC : AGRIFRPP878
- 4/ Attestation quotient familial (à la première inscription en 2023)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (à la première inscription en 2023)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription en 2023).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signé (à la première inscription en 2023).

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature obligatoire des parents, responsable légal, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)".

# PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE NOEL



Mille et un loisirs & chill

## Mardi 2 janvier

Petit déjeuner avec les familles jusqu'à 10h30



## Jeudi 4 janvier

Sortie au musée du jouet  
Pique - nique tiré du sac



## Vendredi 5 janvier

Journée pyjama  
Pense a ramener ton pyjama !



## Mercredi 3 janvier

Atelier cuisine



# A savoir

## Le nécessaire à l'accueil de loisirs :

- Une gourde pour m'hydrater quand je le souhaite.
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, nourriture, etc).
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour me protéger du soleil.
- Doudou, tétine pour me reposer pendant les vacances.
- Tenue et chaussures adaptées pour que je puisse courir et m'amuser.
- Un drap et un plaid pour se reposer.

## Horaires :

Matin : accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h.

Midi: repas de 12h15 à 13h30.

Après - midi : accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h puis départ des enfants de 17h à 18h30.

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15.

Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après - midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.